

Compte rendu de la séance du 21 novembre 2016

Le 21 novembre 2016 le Conseil Municipal s'est réuni sous la Présidence de Mme Joëlle Martin, Maire.

Membres présents : Martin Joëlle, Reynaud Michel, Chaboud Yves, Forest Alain, Marrel Frédéric, Musy Isabel, Thomet Jean, Diot Nathalie, Rivoire Sylvianne, Vagnon Hervé conseillers municipaux.

Membres absents excusés : Chaboud Robert

Secrétaire de séance : Nathalie Diot

1 Barrière de protection de l'escalier de la chaufferie

Madame le Maire propose d'examiner trois devis pour la mise en place de barrières de protection pour sécuriser l'escalier de descente à la chaufferie.

Le premier devis de l'entreprise Serrurerie du lac propose un ensemble de garde-corps et portillon avec peinture Epoxy pour un montant HT de 1 945 €

Le second de l'entreprise AMS propose un garde-corps et portillon avec peinture acrylique polyuréthane pour un montant HT de 1 860 €

Le troisième devis de l'entreprise ACMF propose un garde-corps et un portillon avec peinture thermo laquée pour un montant HT de 2 000 €

Après discussion, le conseil municipal, à l'unanimité, considère que vu le faible écart de prix il est raisonnable de choisir un revêtement qui ne nécessite pas d'entretien et décide donc de retenir le devis de l'entreprise ACMF.

2 Décision modificative concernant le budget

Madame le Maire rappelle que les deux citernes de gaz situées à proximité des logements de la cure ont été déconsignées le 28 juillet 2010. Le montant de la déconsignation a été encaissé sur le compte 7788 le 25 novembre 2010.

Suite à une demande de la Trésorerie, il est nécessaire, pour sortir de l'actif ces deux citernes, de procéder aux modifications suivantes : les deux immobilisations doivent être imputées par l'émission de deux titres au compte 275 pour un montant chacune de 914.69 €. Il convient ensuite d'émettre un mandat au compte 678 de 1829.38 €. Il est donc nécessaire de procéder à un virement de crédit au compte 678 afin que ces opérations puissent être effectuées en trésorerie.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents
VOTE les virements de crédits suivants

Désignation	Dépenses	
	Diminution de crédits	Augmentation De crédits
Fonctionnement		
D – 678		1829.38
D- 615228	1829.38 €	

3 Réparation dégâts suite inondation ruisseau du Cruy

Madame le Maire remercie tout d'abord Mrs. Reynaud et Thomet pour leurs interventions efficaces pendant le sinistre. Elle explique qu'un glissement de terrain impasse de Bapt a nécessité de faire intervenir M Vial responsable du service voirie de la CCLVG. Il a fallu en urgence faire procéder à la pose d'un mur de soutènement sur une longueur de 43 m. Devant l'importance des travaux, une aide financière a été demandée à la communauté de communes des Vallons du Guiers. Cette aide a été accordée.

D'autre part M. Reynaud explique qu'il a fallu faire intervenir l'entreprise Aoste Vidange à deux reprises pour aspiration du puits perdu sur le parking de la salle socio culturelle et débouchage du réseau souterrain des eaux pluviales. L'entreprise de M. Monneron est intervenue pour des travaux à la pelle mécanique.

Madame le Maire donne lecture du courrier adressé au SIAGA pour demander la prise en charge de ce ruisseau qui, de manière récurrente, génère des dégâts importants et trop coûteux pour le budget communal.

4 Travaux de réparation des illuminations de l'église

M. Thomet explique que le matériel d'illumination est par endroit détérioré. Il présente le devis du Pays Voironnais pour l'intervention d'une nacelle et d'un personnel. Il propose, vu le coût élevé (2 712 € TTC) de ce devis, qu'on attende la belle saison pour faire procéder aux réparations dans de meilleures conditions de travail. En revanche du ruban lumineux en promotion a été commandé à l'entreprise ALF. Tous les membres du conseil municipal sont d'accord avec cette proposition.

Questions diverses :

► Madame le Maire soumet à l'assemblée la demande du club de Fun Car d'organiser une manifestation au mois de juillet en semi-nocturne de 17h30 à 23h30. Les arguments justifiant cette demande font état de difficultés à organiser une manifestation par fortes chaleurs en plein après-midi au mois de juillet. Après discussion, tous les membres présents sauf une personne, sont d'accord pour accepter cette organisation en semi-nocturne dans la mesure où toutes les règles de sécurité seront respectées.

► La cérémonie des vœux de la municipalité est fixée au samedi 7 janvier 2017 à 18h30.

► Pour ce qui concerne la couverture Haut débit : Madame le Maire donne lecture du courrier de réponse de M Barbier Président du conseil départemental puis elle demande à Mme Musy et M Reynaud de faire un compte rendu de la réunion programmée sur ce sujet à St Ondras.

Apparemment il ne faut pas s'attendre à ce que la fibre optique soit installée avant 2021. Il est décidé de reprendre contact avec M Damien Michallet vice-président du conseil départementale en charge du numérique comme le conseille M Barbier.

► Tour de table :

▪ Mme Rivoire signale que le site internet est difficile à faire fonctionner. M Vagnon propose de se renseigner sur le site « cocodrill » de Romagnieu dont il a entendu de bons échos.

▪M Forest a participé à une réunion pour relancer l'association des maires et adjoints mise en veilleuse au moment de la création du nouveau canton Chartreuse Guiers. L'idée émise au cours de cette réunion serait de ré activer une association ayant pour but d'organiser des réunions informatives (par ex gestion du cimetière ...)

▪M Forest informe que le SIVU du gymnase Pravaz va entreprendre un gros chantier de rénovation, des sols l'été prochain. Il précise que le nombre d'élèves de l'établissement a augmenté de 40 et que cette augmentation va entraîner une baisse de la cotisation communale par élève.

▪ M. Reynaud informe des décisions du SIEGA concernant les deux litiges de facturation sur la commune.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée à 22h30